

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2020-2021



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

Journal Foot N°11 - Publié le 21.10.2020



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 11

RAPPEL AUX ARBITRES

La C.D.A. vous rappelle plusieurs points à bien respecter :

- Lors des rencontres organisées par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football, il n'y a pas de CARTON BLANC.
- Il est interdit de faire jouer une équipe en CHASUBLE quel que soit la catégorie.
- Dans la rubrique « Règlement Locaux » Notez, dans les catégories concernées, uniquement la présence ou non des Éducateurs et rien d'autre....(exemple : Port du masque du banc de touche...)
- Lors du non fonctionnement de la tablette, de bien faire une feuille de match papier et non sur une feuille vierge.
- Il est OBLIGATOIRE (sauf pour les arbitres stagiaires) de mettre l'écusson du District. Nous avons constaté que beaucoup d'arbitres ne le portaient pas.
- ATTENTION aux couleurs de vos maillots. Nous avons constaté que certains d'entre vous ne possédaient pas suffisamment de jeux de maillots et portaient des couleurs similaires aux équipes. Ceci est inacceptable.
- Il est impératif que vous arriviez 1 heure avant le coup d'envoi de votre rencontre. Nous avons constaté que beaucoup d'arbitres arrivaient en retard.

AVIS AUX CLUBS

La C.D.A. rappelle à tous les clubs, que lorsqu'une ou plusieurs rencontres sont annulées, soit pour Arrêté Municipal soit pour tout autre motif, en plus d'avertir par courriel les Commissions concernées et de vous assurer que celui-ci est été bien lu par celles-ci, vous avez l'obligation aussi d'avertir par voix vocale le ou les arbitres concernés.

Des arbitres se sont déplacés ce week-end pour rien. Leurs frais de déplacement vous seront imputés sur votre compte.

PROTOCOLE D'AVANT MATCH

LA C.D.A. Vous rappelle de bien appliquer les consignes données lors des Assemblées Générales
PLUS DE SERRAGE DE MAINS NI EMBRASSADES

Après vérification des licences :

- 1°) Faire rentrer, sur une moitié de terrain, l'équipe visiteuse.
- 2°) Faire rentrer, sur l'autre moitié de terrain, l'équipe locale.
- 3°) Rentrer au rond central et appeler les deux capitaines pour effectuer le Pile ou Face de suite.
- 4°) Commencer la rencontre sans le serrage de mains aux coachs.

Ceci est valable pour toutes les rencontres de Drôme-Ardèche.

Nous comptons sur votre sérieux.

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 24 & 25/10/2020

- Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

Merci de contacter uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

Toutefois, vous pouvez toujours appeler le Président de la C.D.A. qui reste évidemment au service des arbitres.

CLÔTURE DE LA F.M.I.

La C.D.A. vous rappelle que, avant la clôture de la F.M.I. (uniquement dans votre vestiaire) vous devez être en présence des 2 capitaines chez les adultes et des 2 coachs pour les jeunes, afin que chacun puisse vérifier l'historique de la rencontre puis signer et, en leur présence clôturer celle-ci, cela vous évitera les erreurs.

Ce week-end, trop d'erreurs ont été constatés par ce que certains n'ont pas fait leur devoir comme il faut.

RATTRAPAGES TEST TAISA

La C.D.A. vous informe que trois séances de rattrapages du Test TAISA sont prévues les :

- Samedi 07 Novembre 2020 – à Pont d'Isère – Les arbitres sont convoqués à 12h45.
- Vendredi 05 Février 2021

Les lieux et horaires restent à déterminer.

COUPES X. BOUVIER & R. GIRAUD (PROLONGATIONS) - SAISON 2020/2021 -

La C.D.A. vous rappelle qu'uniquement, les deux coupes Seniors de Drôme- Ardèche comportent, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, des prolongations.

RAPPELS TECHNIQUES A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

L'attention de la Commission de District de l'Arbitrage a été à plusieurs reprises appelée sur des anomalies ou oublis importants relatifs aux DEVOIRS de l'arbitre.

En effet, les directives techniques, qu'elles soient fédérales, régionales ou départementales doivent être scrupuleusement appliquées.

Or, malheureusement, il a été constaté plusieurs fois depuis la reprise des compétitions (Coupe de France, Championnats, Coupe Gambardella...) que certains arbitres oublient ces consignes.

Concernant la rédaction de la FMI :

- Indiquer très précisément si les remplaçants N°12, 13 et 14 ont participé ou non à la rencontre.

Il est donc inconcevable de voir apparaître sur la feuille de match que le remplaçant qui n'a pas participé au match s'est vu attribuer un avertissement pour comportement antisportif (tacle irrégulier, tirage de maillot, ceinturer un adversaire...).

Lors d'un match de Coupe qui nécessite la mise en place de l'épreuve des tirs au but pour déterminer un vainqueur :

- Pour rappel, à l'exception des Coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD, il n'y a plus de PROLONGATIONS sur toutes les rencontres de coupe.
- Seuls, les joueurs qui étaient sur le terrain au coup de sifflet final peuvent participer à l'épreuve des tirs au but.

Il est inimaginable qu'un joueur titulaire qui a été remplacé avant la fin du temps réglementaire puisse participer à cette épreuve alors qu'il n'était plus sur le terrain à la fin de la rencontre avec les conséquences sportives qui peuvent en résulter (épreuve des tirs au but à refaire).

Par rapport à l'équipement des joueurs et/ou joueuses (toutes compétitions) :

- Les deux équipes doivent porter des couleurs les distinguant l'une de l'autre et des arbitres.
- Chaque gardien de but doit porter des couleurs distinctes de celles portées par les autres joueurs et par les arbitres. Si la couleur des maillots NUMEROTES des deux gardiens est la même et si aucun des deux gardiens n'a d'autre maillot, l'arbitre autorise à jouer le match.
- La couleur du maillot de corps (sous maillot) doit être d'une seule couleur qui doit être la même que la couleur principale de la manche des maillots, ou d'un motif ou de couleurs reprenant à l'identique celui/celles des manches du maillot.
- La couleur des cuissards/collants doit être identique à la couleur dominante du short ou à la partie inférieure du short ; les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur.
- Tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre.
- Les protections non dangereuses, comme les casques, les masques faciaux, les genouillères et les coudières en matériaux souples, légers et rembourrés sont autorisées.
- L'arbitre ne doit pas autoriser le port d'équipement dangereux et tout type de bijoux y compris pour les rencontres féminines. SEULE, l'alliance « strappée » est tolérée.

Bien entendu, l'arbitre s'interdira lui-même le port de bijoux, cache-cou, collants... ou autres équipements non autorisés.

Face à ces situations factuelles qui ont été constatées depuis le début de la saison sportive 2020/2021, la Commission de District de l'Arbitrage compte sur la vigilance de l'ensemble du corps arbitral pour les rencontres à venir.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2020/2021 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

OCTOBRE 2020

- Samedi 24 octobre :

Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District

NOVEMBRE 2020

- Samedi 7 novembre :

Séance de rattrapage du test TAISA (après-midi)

- Samedi 7 novembre :

Formation continue des arbitres classés D4 et D5

DECEMBRE 2020

- Samedi 5 décembre :

Formation continue des arbitres classés D3

FEVRIER 2021

- Samedi 6 février :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA (après-midi)

- Samedi 6 février :

Formation continue des arbitres classés D1 et D2

- Samedi 27 février :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18

MARS 2021

- Samedi 13 mars :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18

MAI 2021

- Vendredi 28 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

Formation des Arbitres-Assistants District

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle et la disponibilité des salles au siège du district, nous vous informons que la matinée de formation aura lieu le samedi 24 octobre 2020 **UNIQUEMENT** en présence des arbitres assistants district.

Rendez-vous à 8h15 très précises (stade des Combes). La réunion prendra fin à 13h30.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot....) ainsi que le matériel prise de note. La présence à cette demi-journée de formation est **OBLIGATOIRE**.

Ordre du jour :

- Atelier technique et physique
- Point technique (signalisation, vidéo DTA...)
- Questionnaire des connaissances théoriques (Q.C.M.)

LISTE DES ARBITRES ASSISTANTS CONVOQUES

ABACHKIA	SABER
BUTLER	SYLVAIN
CABRITA	JEAN JEROME
CHABBAT	MAURICE
CHOCRAUX	NICOLAS
CLEMONT	JEAN MATHIEU
DA SILVA	PATRICE
EL HADDIOUI	JALAL
LE JEUNE	ALAN
LEBON	FLORIAN
LYVER	SEBASTIEN
MILHES	NICOLAS
MORET	JAMES
PERDRIOLE	RAPHAEL
RODRIGUES DE OLIVEIRA	JAO

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La D.C.A. Vous rappelle que tout rapport disciplinaire doit être envoyé uniquement à la boîte mail de la Commission de Discipline (discipline@drome-ardeche.fff.fr) et non à celle des arbitres.

Comme annoncée lors des Assemblées Générales, les Rapports Disciplinaires peuvent être effectués par deux moyens, et toujours dans un délai de 48 heures.

- Soit comme d'habitude avec le fichier Rapport Circonstanciel et l'envoyer à la boîte mail de la Commission de Discipline.
- Soit en remplissant le fichier qui est mis à votre disposition, via votre espace personnel MyFFF., et qui sera envoyé directement au District.

La C.D.A. vous recommande d'effectuer le deuxième moyen (votre espace personnel), car à partir de la saison prochaine, il n'y aura que ce procédé.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que vos indisponibilités doivent être déposées 15 jours avant.

Attention ! A partir de cette saison, il n'y aura aucun passe-droit et le règlement intérieur sera appliqué en cas de non-respect du délai.

INFORMATION BOÎTE MAIL

ATTENTION.....Lorsque vous effectuez un courriel, à la Commission des Arbitres, veuillez obligatoirement mentionner votre Nom et Prénom et éventuellement votre n° de licence, afin de pouvoir vous identifier et gagner du temps.

Merci de votre compréhension.

COURRIERS DES ARBITRES

- JOURDAN Mattéo : Courriel sur une exclusion lors de sa rencontre U18 D3 du 11/20/2020, lu et noté. (voir les PV de la commission des arbitres pour la marge à suivre).
- LA JEUNE Alan : Courriel sur son absence pour raison familiale à la formation continue des Arbitres-Assistants du 24/10/2020, lu et noté.
- COISSARD Stéphane : Certificat Médical, lu et noté. Prompt rétablissement.
- GONCALVES Daniel : Courriel lié à un problème d'adresse, lu et noté, changement fait et annulation des adresses postales précédentes.
- FRAISSE Mattéo : Courriel lié à son indisponibilité jusqu'au 08/11/2020 inclus, pour cause de blessure, lu et noté dans l'attente du Certificat Médical. Prompt rétablissement

COURRIERS DES CLUBS

- F.C. LE CHEYLARD : Demande d'arbitre en U15 D4 pour le 31/10/2020, lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- U.S. LA CROIX DU FRAYSSE : Demande d'arbitres pour toute la saison pour ses équipes Seniors D5 Poules G & J, lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- U.S. BAS VIVARAIS : Courriel informant que suite à une Alerte COVID-19, l'annulation des trois rencontres Seniors du samedi 17/10/2020, lu et noté.
- F.C. HAUTERIVE U.S. GD SERRE : Demande d'arbitre en Seniors D5 le 01/11/2020, lu et noté.

Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

- F.R. ALLAN : Dépôt d'une réserve technique de la rencontre seniors D2 du 18/10/2020. Lu et noté.
Transmis au CTDA Mr. Roland VIALLET

LE FOOTBALL ET SES REGLES - EDITION 2021 -

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » édition 2021 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT



PROCÈS-VERBAL N°13
Réunion du 16/10/2020

INFORMATIONS COVID

A chaque fois qu'un club a un souci avec un cas COVID, il doit informer par mail la commission concernée (séniors, jeunes, féminines), le docteur GALES : gerald.gales@laposte.net et la permanence le week-end.

ENTENTES

Responsable :

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

TOURNOIS

Responsable :

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U 7, U 9

Responsable :

Thomas FUSTIER

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les poules de U 7, U 9 sont disponibles sur le site rubrique documents

Les coordinateurs U 7 doivent envoyer rapidement la fiche planning à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les coordinateurs U 9 doivent aussi envoyer la fiche contact des responsables

Prochains plateaux le 07/11/2020

CATEGORIE U 11

Responsable :

Philippe AUBERT

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.



Parution calendriers:

Compte tenu de l'intégration de nouvelles équipes dans les différents niveaux, TOUS les clubs sont tenus de vérifier les calendriers de TOUTES leurs équipes.

Les calendriers des poules actualisés au Mardi 20 Octobre 2020 sont disponibles sur le site du District en rubrique Compétitions jeunes/Foot d'animation.

7 journées sont programmées.

Modifications Composition Poules :

Les compositions des poules sont en ligne en rubrique Documents/Documents compétitions/Foot d'animation.

Bourgeons Poule E : Retrait de BG PEAGE FC 2.

Feuille de matchs : Les feuilles de plateau seront scannées sous format .pdf, par le club recevant et envoyées au District à l'adresse suivante : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Pour permettre le suivi de l'activité, le retour des feuilles de matchs vers le District est un impératif après le déroulement des plateaux et dans les meilleurs délais. La commission des jeunes doit également être informée du non déroulement d'un plateau par l'expédition de ce document argumenté.

La bonne réception de la feuille de match est confirmée par l'inscription par la Commission des Jeunes d'un score 0-0 dans FootClub.

Prochains Rendez-vous U11 :

Samedi 07 Novembre 2020.

Les clubs peuvent mettre à profit les vacances scolaires pour jouer les rencontres en retard.

CATEGORIE U13

Responsables :

Mathilde REBOULLET

Sébastien DESCHAMPS

Thomas FUSTIER (en coupe festival et Charles André seulement)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Phase de brassage

Certains plateaux n'ont pas eu lieu le 03/10/2020 à cause des intempéries



Ils devront absolument se dérouler pendant les vacances.

Les clubs recevant devront prévenir la Commission des Jeunes de la date choisie en accord avec les autres clubs.

Pensez à renvoyer la feuille de match disponible sur le site rubrique documents
Utiliser un stylo à encre noire

CATEGORIE U15 à 11

Responsable

Flavie CHANAS

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire officiel

Match principal : 15h30,

Lever de rideau : 14h00.

Pour toute autre modification d'horaire, la demande devra être faite par footclubs après accord entre les 2 clubs

Pensez à respecter le délai des 12 jours pour l'accord du club sollicité

Attention

Trop de demandes de modifications d'horaire restent sans réponse de la part des clubs sollicités

Pensez à les vérifier et de répondre **avant les 12 jours**

CATEGORIE U13 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie les U 13, les U 12, les U 11.

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn.

Horaire officiel

Match principal: 15h30

Lever de Rideau: 14h

Pour tout autre horaire obtenez l'accord du club et faites la demande par footclubs



La feuille de match à utiliser est disponible dans documents – documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclub

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET

mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie les U 15, les U 14 et les U 13

Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn

Horaire officiel le samedi

Match principal : 15h30

Lever de rideau : 14h

Pour tout autre horaire obtenez l'accord du club et faites la demande par footclubs

Les poules sont disponibles sur le site ou footclubs

La feuille de match à utiliser est disponible dans documents – documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie les U 18, les U 17, les U16 et pour la dernière année les U 15

Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn

Horaire officiel le samedi

Match principal : 15h30

Lever de rideau : 14h

Pour toute autre modification d'horaire, la demande devra être faite par footclubs après accord entre les 2 clubs

Pensez à respecter le délai des 12 jours pour l'accord du club sollicité



La feuille de match à utiliser est disponible dans documents – documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur footclubs

Matches non joués

La Commission des Jeunes a reporté les matchs non joués samedi 3/10/2020

Consultez le site ou footclubs

CATEGORIE U18

Responsable :

Claude BRESSON

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Qualification 5^é Tour GAMBARDELLA :

Suite aux qualifications des clubs d'ANNONAY FC1 (U18D2) et VALLIS AUREA 1 (U18D1), pour le 5^{ème} tour de la Coupe Gambardella, les rencontres de ces clubs programmées, le week-end du 07/08 Novembre sont reportées au 20 Décembre 2020.

Informations aux clubs :

Pour rappel, les horaires des rencontres ne seront pas modifiés ou programmées lors de l'engagement de l'équipe.

Les demandes de modifications seront toutes effectuées par footclub.

Avant de faire la demande, obtenez l'accord du club sollicité au préalable.

Répondre aux demandes de modifications avant les 12 jours. C'est impératif pour permettre la désignation des officiels pour la rencontre.

Important

Les demandes qui ne comportent pas le nouvel horaire de la rencontre ne sont pas homologuées par la Commission des Jeunes. Plusieurs demandes sont dans ce cas et doivent donc être refaites.

Les matchs devront se jouer obligatoirement aux dates prévues sauf arrêtés municipaux

Arbitrage

La Commission des arbitres demande que le plus grand nombre de matchs se jouent le samedi afin de pouvoir couvrir le maximum de rencontres en arbitre.

Pensez à faire vos demandes par footclubs et y répondre dans le délais



FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Organisation Compétitions Futsal Jeunes 2020-21 :

Compte tenu de la configuration particulière des calendriers des compétitions plein-air des catégories de Jeunes pour la saison 2020-21, de la réduction du nombre de dates disponibles pour la mise en place d'une compétition qui nécessite 4 dates pour chacune des catégories concernées (U13, U15 et U18), il est décidé de réduire exceptionnellement le format de cette compétition pour cet exercice.

Pour la saison 2020-21, il sera organisé une finale bi-départementale lors des vacances de Février 2021. Pour chaque catégorie, une finale à 6 équipes sera organisée, réunissant les 6 derniers clubs vainqueurs (U13G, U15F, U15G et U18) (Trophée des Champions Futsal Jeunes Drôme-Ardèche).

Les vainqueurs de ces compétitions représenteront le District Drôme-Ardèche de Football à l'occasion des finales Régionales 2021 qui devraient être organisées par la Ligue LauRA.



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N°6 du 19 octobre 2020

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL, Michel PEYROUZE et Jean Pierre BORDELAIS.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Si des clubs rencontrent encore des soucis avec la FMI, merci de vous faire connaître en envoyant un mail sur la boîte mail ci-dessus.

RAPPEL IMPORTANT : Toutes les demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle et devront respecter la chronologie suivante : Entente préalable entre les clubs et saisie de la demande sur footclubs (et ce 12 jours avant la date de la rencontre) + validation des 2 clubs.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Si des clubs rencontrent encore des soucis avec la FMI, merci de vous faire connaître en envoyant un mail sur la boîte mail ci-dessus.

RAPPEL IMPORTANT : Toutes les demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle et devront respecter la chronologie suivante : Entente préalable entre les clubs et saisie de la demande sur footclubs (et ce 12 jours avant la date de la rencontre) + validation des 2 clubs.

CHAMPIONNAT U13 F

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2008) , les U12 (nées en 2009) , les U11 (nées en 2010)

Ballon taille 4 , 2 mi – temps de 30 mn

Horaire officiel : 15h30

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2006), U14 (nées en 2007) et U13 (nées en 2008)

Ballon taille 5 , 2 mi- temps de 35 mn

Horaire officiel : 15h30

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire officiel le samedi à 15h30

Ballon taille 5 , 2 mi-temps de 40 mn

INFORMATIONS AUX CLUBS

INFORMATION FMI : Tous les Clubs ont dû recevoir des informations, de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, concernant la mise à jour de la FMI. Nous demandons aux Clubs, d'accorder la plus extrême vigilance dans l'utilisation de la FMI, et ce afin de ne pas perturber le bon déroulement du championnat.

Les résultats doivent parvenir à la commission le Lundi à 12 h 00 (sous peine de d'amende).

Nous informons les Clubs que la transmission de la FMI doit se faire avant LUNDI midi, si problème de tablette, nous faire parvenir la feuille de Match papier par mail sur l'adresse : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°9

REUNION du 19 Octobre 2020

Président : DJEDOU Djamel

Présents : Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME, Denis GLANDU.

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS :

INFORMATION FMI : Tous les Clubs doivent recevoir des informations, de la Laura foot, concernant la mise à jour de la FMI.

Nous demandons aux Clubs, d'accorder la plus extrême vigilance dans l'utilisation de la FMI, et ce afin de ne pas perturber le bon déroulement du championnat. Les résultats doivent parvenir à la commission le Lundi à 12h00 (sous peine de d'amende).

Dans le cas de non utilisation de la FMI à plusieurs reprises, la commission vous informe que les Clubs peuvent être sanctionnés de retrait de points (Art.76).

Nous informons les Clubs que la transmission de la FMI doit se faire avant LUNDI midi, si problème de tablette, nous faire parvenir la feuille de Match papier par mail sur l'adresse : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Infos Clubs : Lorsqu'une rencontre est reportée, vous ne devez en aucun cas utiliser la tablette.

Nous informons les utilisateurs de la FMI, qu'il est impératif que les responsables de la page footclubs attribuent les bonnes équipes aux éducateurs en charge des rencontres sur la FMI.

Si cet accès n'est pas autorisé, l'éducateur en question ne pourra accéder à la rencontre

DEMANDE DE DELEGUES : Les demandes de délégués doivent nous parvenir suffisamment à l'avance (15 jours) pour permettre de répondre favorablement. Le nombre de délégués n'est pas extensible aussi les demandes officielles et écrites, seront honorées en priorité.

RAPPEL : En cas de problème avec la FMI, prière d'en informer le District, en rédigeant un rapport de non utilisation de la FMI, qui se trouve dans les documents. Toutefois, il est impératif de faire une feuille papier à adresser au District en cas de non fonctionnement de celle-ci. **Les Clubs doivent anticiper et prévoir des feuilles de matchs vierges en cas de problème avec la FMI.**

En cas de défaillance de la FMI, les Clubs ont obligation d'informer la commission du résultat de la rencontre par mail à l'issue de la rencontre.

Toutes modifications devra respecter la chronologie du point 2 ci-dessous :

Après entente préalable entre les clubs, toutes demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre devront obligatoirement respecter la chronologie suivante :

- Entente préalable entre les clubs (par téléphone et confirmation de la réponse par mail).

- Si les 2 clubs sont d'accord, saisie de la demande sur Footclubs par le club demandeur au plus tard 12 jours avant la date de la rencontre.

Toutes les demandes de modifications faites par mail, ne seront pas prises en compte, sauf pour les matchs de coupes.

Toutes demandes faites avec d'autres moyens ne seront pas prises en compte.

RAPPEL IMPORTANT : Les demandes de modifications de dates de rencontres doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle.

COVID-19 INFORMATION

IMPORTANT : A CHAQUE FOIS QU'UN CLUB A UN SOUCIS AVEC UN CAS COVID, IL DOIT EN INFORMER PAR MAIL LES COMMISSIONS CONCERNEES (SENIORS, JEUNES ET FEMININES) ET LE DR GALES (mail : gerald.gales@laposte.net), AINSI QUE LA PERMANENCE LORS DES WEEK-END.

AVIS AUX CLUBS : Les Clubs sont priés de bien faire respecter les mesures sanitaires.

Un protocole est disponible sur le site du District. Pour toutes Questions liées au COVID-19, vous pouvez consulter par téléphone le DR GALES qui pourra éventuellement répondre aux questions que vous vous posez.

INFORMATIONS DDAF – COVID19 (disponible sur le site du District en suivant les informations ci-dessous)

Dans le but de vous accompagner dans la mise en œuvre du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales ([cliquez ici](#)), le District met à votre disposition un référent Covid qui répondra à toutes vos questions. Pour cela, il vous suffit d'envoyer un email à l'attention du Référent COVID à l'adresse suivante : district@drome-ardeche.fff.fr. Vous pouvez également le contacter par téléphone : Dr GALES : 06 76 35 69 43. Une réponse vous sera apportée dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, afin d'accompagner les référents COVID des clubs dans la réalisation de leurs missions, la LAuRAFoot a élaboré une fiche pratique ([à télécharger](#)) qui précise le rôle des référents COVID ou du groupe de suivi figurant dans les principes fondamentaux du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales. **ATTENTION avant vendredi 17h00.**

- Voir : [Documents utiles pour les clubs](#)
- Voir le dernier communiqué : [Autorisation d'accueillir des spectateurs pour les stades « dépourvus de sièges »](#)

Enfin, nous conseillons aux clubs de s'organiser dans le but d'aménager les horaires des rencontres afin de pouvoir procéder au nettoyage des vestiaires entre deux rencontres. Pour cela, merci d'en informer systématiquement la commission concernée comme cela se fait traditionnellement :

- Compétitions Jeunes : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
- Compétitions Seniors : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr
- Compétitions Féminines : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

REFERENT D1 ET D2

Responsable : MONTALBANO Stéphane

RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE

Avis aux Clubs : Pensez à vérifier le logiciel FMI (nouvelle version) pour une éventuelle mise à jour.

REFERENT D3 et D4

Responsable :

Bernard DELORME

REFERENT D5

Responsable :

Bernard DELORME

Suite à des inscriptions tardives d'équipes, certains matchs de D5 (1^{ère} journée) ont été volontairement décalés.

COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER :

Responsable: Djamel DJEDOU

Suite à des problèmes rencontrés, nous vous informons que pour les coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD , en cas d'égalité à la fin du temps règlementaire , il est procédé à des prolongations (2x15mn) et éventuellement d'une séance de Tirs aux Buts.

Les rencontres comptant pour le 1^{er} tour de la coupe Xavier BOUVIER sont disponibles sur le site du District. Les Clubs désirant jouer le Samedi sont priés d'en informer par mail la commission après accord de l'équipe adverse.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU

Attention au protocole COVID EN CAS DE POSITIVITE AU SEIN DE VOTRE EFFECTIF VOUS DEVEZ PREVENIR 48H AVANT LA RENCONTRE LE REFERENT COVID AU COMITE (docteur GALES).

COUPE PAUL GATEAUD :

Tirage des rencontres de cadrage :

- FLGG / FC PORTOIS le 19/11/2020
- AME SPORT / CONSEIL GENERAL le 16/11/2020
- ST ROMAIN / ASPTT VALENCE le 20/11/2020

Les autres équipes sont exemptes.

Prévoir l'éclairage pour d'éventuelles prolongations et Tirs aux buts .

CHALLENGE FOOT DIVERSIFIE :

Rappel : Les résultats doivent être saisis avec la tablette FMI, dans les 48 . Tout manquement sera amendé.

Infos : Le Club de BOURG LES VALENCE est **en Forfait général** , LES Clubs sont priés d'en prendre note.

Cadrage semaine 09

¼ de finale semaine 12

½ final semaine 22

Finale semaine 24

Pensez bien à entrer les résultats des rencontres avec la tablette avant le Lundi 12h00.

Tout manquement sera sanctionné.

VETERANS :

Il est rappelé que l'utilisation de la FMI est obligatoire en catégorie Vétérans. En cas de problème technique, une feuille de match papier doit être établie et renvoyer par mail à la Commission. Nous vous remercions également de nous indiquer la nature du problème technique rencontré.

Certains matches non joués lors des deux premières journées ont été reprogrammés par la commission les 23/10 et 30/10. Nous vous remercions de consulter le calendrier.

Responsable :

Stéphan MONTALBANO



PROCÈS-VERBAL N° 04

Réunion du 15 octobre 2020

Présents : D'AGOSTINO Dominique, FLANDIN Daniel, LEFEBVRE Roger, MARTINEZ Emile, ABANOZIAN Rémy.

Excusé : ZAVADA Richard.

COURRIER ENVOYE A LA LIGUE

- **Classement des installations d'éclairage**

- CHANAS, SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE, SATILLIEU, BREN

- **E4** : AUBENAS Ripotier N°1

- **E5** : BOULIEU LES ANNONAY, PONT DE L'ISERE, BOURG DE PEAGE (Bayanins), CHATUZANGE LE GOUBET, LIVRON SUR DROME,

- **EFOOT A 11** : VALLON PONT D'ARC, VILLENEUVE DE BERG

- **E ENTRAINEMENT** : SAINT PRIVAT

Terrains dont l'éclairage est non conforme : BOURG LES VALENCE Girodet (120 Lux), SAINT MARCEL LES VALENCE (129 Lux), VERNOUX (119 Lux)

- **Facturation d'éclairage 52,30 euros concernant tous les éclairages cités ci-dessus.**

- **Classement des terrains : confirmation**

Niveau 5 : SAINT JUST D'ARDECHE, SERRIERES, PEYRINS, SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES, GROSPIERRES, SAINT JEAN LE CENTENIER, SAINT PRIVAT, VILLENEUVE DE BERG.

Niveau 6 : SAINT MONTANT, SAINT MARCEL D'ARDECHE, SAINT REMEZE.

RAPPEL :

1- Tous les terrains doivent être homologués classés en **Niveau 6** (selon le règlement de la F.F.F : Art L 131.16 du Code du Sport) pour les compétitions officielles et organisation de manifestations ouvertes aux licenciés.

La confirmation de classement des terrains et installations sportives se fait tous les 10 ans.

Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés tous les 5 ans.

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques agréés par la F.F.F :

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER

Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (**Capacité d'accueil inférieure à 300 personnes**) manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France – Tournoi etc...)

Sans ces informations la capacité reste à 300 personnes y compris les joueurs et dirigeants.

Votre responsabilité est engagée en cas d'incident.

Match en nocturne : 120 lux sont demandés pour un premier contrôle – Mini 100 lux pour la D3, D4, D5 et D6.

150 lux pour la D1 et D2 – Mini 120 lux avec facteur d'uniformité **0,70**.

Aucune dérogation ne sera accordée par la commission des terrains et équipements.

Si vous êtes intéressés pour jouer en nocturne, il faut nous contacter.

Pour information le relevé de Lux vous sera facturé **53,10 euros pour les clubs évoluant en district et 120 euros pour les clubs évoluant en Ligue**.

Informations Fédérales : Lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, il devra être compléter une demande d'avis préalable et la mairie devra fournir le certificat d'entretien et de conformité.

2- Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité.

La responsabilité de la mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

3-Dimensions des vestiaires

Problématique : des installations existantes avec des vestiaires ne répondant pas aux exigences réglementaires (20m² minimum hors douches et sanitaires) sont classées en niveau 5 par la CFTIS.

Rappel réglementaire : « Pour le classement en niveau 5 des installations sportives existantes, des dimensions minimales des vestiaires joueurs et arbitres conformes au règlement sanitaire départemental seront tolérées » (Article 6.2.2. du Règlement des Terrains et Installations Sportives -Edition 2014).

Position de la FFF : l'application du Titre 6 pour les terrains de niveau 5 avec des dimensions de vestiaires inférieures à 20 m² est maintenue avec la condition suivante :

« A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (chapitre1.3)

Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du revêtement de sol de l'aire de jeu.

RESPONSABLES SECTEURS :

M FLANDIN : secteur **1 et 2**

M ZAVADA : secteur **3 et 4**

M LEFEBVRE : secteur **5 et 6**

M D'AGOSTINO : secteur **7, 8, 9 et 10**

M MARTINEZ : secteur **11 et 12**

Une réunion de la commission aura lieu au District Drôme-Ardèche de Football le **jeudi 5 novembre 2020 à 09h00** avec la société **Polytan**.

Prochaine réunion de la commission le **jeudi 19 novembre 2020 à 18H30**.

Permanence au district le jeudi de 17h00 à 19h00.

Le Président
D. D'AGOSTINO

Le Secrétaire
R. ABANOZIAN